

# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG

## DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

Nombre de membres du Comité Syndical du Syndicat	<b>21</b>	Nombre de membres qui se trouvent en fonction	<b>21</b>	Nombre de délégués :	
				- présents :	14
				- représentés :	<u>4</u>
				TOTAL	<b>18</b>

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 18 heures 00, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président.

### Membres présents :

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG</b>	<b>EUROMETROPOLE DE STRASBOURG</b>	<b>SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE</b>
-	-	M. Jean-Louis BATT
M. Eric FRANCHET	-	M. Pierre BURTIN
M. Alexandre GONCALVES	-	Mme Michèle ESCHLIMANN
M. Julien HAEGY	-	M. Christian HALTER
-	M. Pierre OZENNE	M. Alain JEROME
M. Jean-Luc SCHICKELE	M. Thierry SCHAAL	-
M. Pierre THIELEN	M. Laurent ULRICH	M. Denis TURIN

### Membres représentés :

Mme Marie-Reine FISCHER de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES.

Mme Chantal JEANPERT de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN.

M. Marc HOFFSESS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG, ayant donné procuration à M. Pierre OZENNE.

M. Jean HUMANN de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG, ayant donné procuration à M. Thierry SCHAAL.

### Excusés :

Mme Catherine GRAEF-ECKERT de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,

Mme Pia IMBS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,

M. Jean-Bernard PANNEKOECKE du SDEA.

**N° 24-126**

**LE COMITE SYNDICAL**

**VU** la loi du 22 juin 1994 et les décrets d'application s'y rapportant ;

**VU** les articles L.2312-1, L.5211-36, L.3311 et L.4312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le rapport d'orientations budgétaires 2025 ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**prend acte**

- de la tenue du débat d'orientations budgétaires :

Il est proposé lors de la présentation, comme dans le rapport d'orientations budgétaires, une évolution de la contribution à hauteur de 150 000 € par structure membre afin de pouvoir réaliser l'ensemble des actions programmées en 2025.

Toutefois, au regard de la situation financière des collectivités du territoire cette augmentation de 25% est difficilement soutenable pour certains membres du Syndicat.

Le Président et les Vice-Présidents proposent de retenir une contribution à hauteur de 140 000 € par structure membre, soit une recette de 420 000 € pour l'année 2025. Cette contribution correspond au minima pour envisager les travaux sur le Stillbach en 2025, sous réserve de l'offre du marché.

Mme ESCHLIMANN intervient pour expliquer cette proposition de la contribution à hauteur de 140 000 €, afin de voir « au plus juste » par rapport au besoin.

M. BATT évoque l'inquiétude concernant les recettes attendues en 2026 issues du FCTVA, avec une probable diminution du taux de ce fonds.

M. SCHAAL précise que pour l'Eurométropole une augmentation de la contribution est compliquée mais elle est acceptée afin de contribuer à la solidarité de bassin versant mise en place au sein du Syndicat. Il semble difficile de répondre d'une part à la forte attente de travaux sur le territoire et d'autre part de ne pas augmenter les moyens financiers alloués pour pouvoir mener à bien ces travaux.

Le Comité Syndical est favorable à une augmentation de la contribution à hauteur de 140 000 € par membre.

Le montant des contributions fera l'objet d'une délibération lors de la séance de février 2025, avant le vote du budget primitif 2025.

- de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires, annexé à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

*Transmis au représentant de l'Etat le : 12/12/2024*

*Publié le : 12/12/2024*